

OCBM du Brabant Wallon: document préparatoire au point 5.1.

Zone Brabant Ouest : état d'avancement de l'étude tactique et information des étapes suivantes

1. Rappel de la démarche

Fort des créations et des renforcements de lignes permettant de fortifier l'ossature du transport public en Wallonie, l'AOT pilote un travail de redéfinition de l'offre TEC autour de ces réseaux structurants urbains et interurbains. Le principe de base de ces redéploiements est d'aligner le réseau cible avec les flux de mobilité tout mode (train, voiture, ...) et tout motif (travail, école, loisirs, ...) concernant les territoires étudiés et leur évolution, au-delà de la seule fréquentation actuelle de l'offre TEC. L'ambition est en effet de faire se parler la planification territoriale et la planification de l'offre de transport public qui doivent s'alimenter mutuellement.

D'ici 2023, 16 zones pluricommunales (représentant la moitié de l'offre TEC actuelle) sont étudiées en profondeur et un nouveau réseau (cible) est élaboré pour chaque zone sur base des orientations stratégiques régionales (e.a. hiérarchisation du réseau). Ce travail est réalisé en concertation étroite entre l'Autorité Organisatrice du Transport (SPW Mobilité&Infrastructures) et diverses parties prenantes : OTW, acteurs locaux (Communes, Province, Intercommunales, ...) et autres (IEW, UWE, SNCB, ...). Le résultat de ces travaux permet l'établissement de Plans Régionaux de Transport Public par zone soumis pour avis formel aux Organes de Consultation des bassins de mobilité concernés. L'OTW assure l'étude opérationnelle de chaque Plan et, après validation d'un scénario final, planifie la mise en œuvre des évolutions attendues de l'offre.

Lors de l'OCBM du 4 mai 2021, l'Organe a remis l'avis suivant :

« L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'AOT et le partage. En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone Brabant-Ouest, il constate que :

- **Les communes de Braine-l'Alleud, La Hulpe, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre ferroviaire ;**
- **Les communes de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Lasne, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre structurante Express ;**
- **La commune de Rebecq n'a pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou express.**

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Brabant Ouest », et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport

Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021. Aussi, l'Organe recommande également d'associer les communes de Braine-le-Comte, Manage et Seneffe à cette étude de redéploiement.

De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires et des 3 lignes Express de son réseau actuel, et au Service Mobilité de la Province du Brabant Wallon de mener des analyses sur ces données, notamment afin d'étudier les flux de mobilité liés aux déplacements non pendulaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2ème atelier en septembre 2021. »

2. Méthodologie de redéploiement

Le processus de redéploiement de l'offre est défini dans les grands lignes dans l'article 19 du Contrat de Service Public de l'OTW. Sur base de l'expérience acquise lors des dernières études de redéploiement et de concertations entre AOT et OTW, la méthodologie pour la réalisation des Plans de Transport a été adaptée et présentée pour avis lors de précédents OCBM.

3. Etat des lieux.

Comme rappelé ci-dessus, le processus a été initié lors de l'OCBM du Brabant Wallon du 04/05/2021 par le partage d'un premier diagnostic mobilité.

Début juin 2021, un premier atelier technique réunissant le SPW Mobilité et Infrastructures (Autorité Organisatrice du transport et Direction de la planification de la mobilité), l'OTW, les communes concernées et différentes parties prenantes (SNCB, Province, UWE, etc) a été organisé afin d'affiner le diagnostic mobilité de la zone et d'esquisser en co-construction le réseau cible, tant en matière de liaisons que de niveaux de service.

Sur cette base, trois autres réunions de travail ont été organisées avec l'OTW d'une part et les communes d'autre part afin d'affiner le réseau cible.

Lors de la dernière réunion de fin octobre, il a été décidé de commun accord, vu les nombreux points qui restaient encore sujets à débat, que l'étude de redéploiement devrait être prolongée.

4. Etapes suivantes.

Des analyses complémentaires sur les points soulevés par les échevins de la zone lors de la réunion du 27/10/2021 seront menées pour éclaircir les liaisons et niveaux de service adéquats à mettre en œuvre.

Cet approfondissement se fera en collaboration étroite avec l'OTW et la Province. Des contacts seront également pris avec les vervoerregios flamandes pour débattre des lignes sortant de la zone et se dirigeant vers le Brabant Flamand et Bruxelles.

Une nouvelle réunion rassemblant toutes les communes concernées sera organisée une fois seulement cet approfondissement réalisé et un réseau cible plus robuste esquissé.

L'objectif sera de pouvoir présenter le projet de réseau cible pour le prochain OCBM de printemps 2022, et d'officialiser dans la foulée le Plan Régional de Transport Public de la zone Brabant Ouest.

Une fois ce PRTP rédigé et officialisé commencera alors la phase d'étude opérationnelle. Lors de cette étape, l'OTW étudie et planifie ces évolutions de l'offre, les chiffres de manière fine et génère les scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables). Cette phase d'études opérationnelles menée par l'OTW est cruciale pour identifier les changements entre le réseau actuellement exploité sur la zone et le réseau de demain.

Sur base de l'expérience menée au sein des zones de redéploiements de Gembloux et de Florenville, le Ministre Henry confirmera son souhait de voir réaliser une démarche d'information publique et de participation citoyenne sur les évolutions des lignes alors étudiées de manière fine par l'OTW.

C'est sur le scénario amendé des remarques citoyennes que l'OTW pourra effectivement prendre en compte que l'avis de l'OCBM sera à nouveau sollicité, accompagné du phasage de mise en œuvre proposé par l'OTW, avant confirmation/validation régionale définitive.

